

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Présents : Mesdames Dominique Désamy, Estelle Beaud, Eliane Buyat, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoy, Marie-Aline Ryo, Céline Balme, Messieurs Maurice Belantan, André Chabert, Gérald Reveyrand, Aimé Vuaillet, Jean Belantan, Olivier Salmon, Guillaume Arru-Gallart, Olivier Ramirez.

Absents (excusés) : Madame Isabelle Courtial donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan, Monsieur Jean-Marc Guillet donne pouvoir à Monsieur Jean Belantan, Monsieur Gérard Chaboud-Grilé donne pouvoir à Monsieur Gérald Reveyrand.

Secrétaire de séance : Madame Estelle Beaud.

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 Mai 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Rajout à l'ordre du jour : contrat de vente de bois sur pied et indemnité pour travaux horaires supplémentaires pour les élections. Accord du conseil municipal.

SERVICES PERISCOLAIRES

Une présentation du fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du centre de loisirs est exposée aux élus.

- Le montant des salaires dédié au restaurant scolaire est de 114 822,44 € pour 16 600 repas, ce qui représente 6 012 heures (soit l'équivalent de 3,7 temps complets).
- Le montant des salaires versé pour la garderie s'élève à 27 710,93 € pour 1 550 heures.
- Le montant des salaires versé pour le centre de loisirs est de 13 029,25 € pour 601 heures de travail.

Après débat, il est proposé de modifier les tarifs de la façon suivante, à partir du 01/09/2022 :

- pour la restauration scolaire :
 - 7,50 € pour les adultes,
 - 4,50 € pour le centre aéré,
 - 3,10 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial inférieur à 511,
 - 3,50 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial compris entre 511 et 619 inclus,
 - 4,00 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial compris entre 620 et 1099 inclus,
 - 4,50 € pour les parents d'élèves ayant un quotient familial supérieur à 1099.
- pour la garderie :
 - 2,70 € le matin,
 - 3,70 € le soir.

Il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE LOGO AU MALI

L'Association Mali-Mélo qui gérait le jumelage est dissoute. Le conseil municipal ne souhaite pas poursuivre le jumelage. La préfecture a été interrogée sur les modalités de déjumelage.

INSTALLATION DE MEDECINS SUR LA COMMUNE

La municipalité travaille depuis plusieurs mois sur l'installation de médecins sur la commune de Vézeronce-Curtin. Un projet de cabinet médical fonctionnant en pôle santé en association avec la maison médicale de Trept a vu le jour au printemps 2022. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les trois médecins de Trept. L'arrivée prévue en novembre 2022 d'un 4^{ème} médecin au sein de cette

maison médicale avait en premier lieu été envisagée sur Vézeronce-Curtin dans le local provisoire de l'Espace loisirs, puis rapidement il a été convenu de reporter son installation pour début 2024 dans le projet, rue des Vieux Métiers, qui recevrait en Rez de jardin une mini crèche sur 113 m², le Rez de place de 134,60 m² recevrait le pôle médical et le R+2 serait un logement de 61,75 m². Plusieurs propositions de loyers ont été étudiées, celle du 02 juin 2022 portait sur 134,60 m² à 11 € (1 500 € mensuels) :

- 2024 : Loyers à 50%,
- 2025 : Loyers à 50%,
- 2026 : Loyers à 70%,
- 2027 : Loyers à 90%,
- 2028 : Loyers à 100%.

Dès l'arrivée d'un 5^{ème} médecin au sein de la maison médicale, le loyer serait complet, soit 1 500 € par mois. Les frais d'eau, d'électricité, gaz, téléphone et autres, faisant partie intégrante des charges courantes seraient à la charge des locataires. Le courrier des médecins daté du 13 juin 2022 fait état d'une proposition de loyers bien inférieure, à savoir :

un loyer de 750 € par mois, charges comprises par médecin tant qu'ils ne seront que quatre au sein de la maison de santé.

Le conseil municipal regrette de ne pouvoir donner suite à cette dernière proposition, car d'une part, la compétence en matière de déserts médicaux est du ressort de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. La commune ne peut aller plus loin concernant l'aide financière, elle doit rester équitable dans ses aides vis-à-vis du projet en Rez de jardin.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

POINT A TEMPS

Trois devis ont été demandés :

ETS PERRIOL

ETS FAVIER

ETS BEAUD

Après vote (15 pour et 4 contre), le Conseil municipal a choisi l'entreprise FAVIER.

CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la pose de matériels de suivi des niveaux d'eau de la braille afin de réaliser une étude de la variation du cours d'eau. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre sans modalité financière.

VENTE DE BOIS SUR PIED

Il a été demandé à l'entreprise DUMONT de faire le tour de la commune et d'apprécier l'abattage de peupliers mûres. Ces peupliers serviront, soit au déroulage, soit au bois de palette, soit au broyage. Le prix d'achat est le suivant :

- 27 € le m³ pour le déroulage,
- 10 € le m³ pour le bois de palette,
- 3 € le m³ pour le broyage.

L'opération rapporterait, après réalisation, environ 2 000 €. Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LE SECRETARIAT DES ELECTIONS

Un nombre d'heures supplémentaires est accordé aux secrétaires pour un montant de 200 € brut par agent pour avoir assurées les permanences électorales. Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

COMMISSION URBANISME

Quatre déclarations préalables ont été étudiées.

TOUR DU VALROMEY 14 juillet 2022

La commune est sollicitée pour assurer la circulation ce jour-là (soit environ 22 signaleurs). Aucune association ne souhaite participer. Il sera répondu que la commune ne peut pas organiser la sécurité.

DIVERS

Le bulletin municipal devra être distribué à partir du 10 juillet 2022.

L'enquête publique pour la cession du chemin «jonction de la RD 1075 et de la route des lavoirs» a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur pour l'enquête publique pour le PLU sera présent en mairie le 25 juin de 9 h à 12 h, le 5 juillet et le 22 juillet de 15 h à 18 h.

Le projet mairie est momentanément suspendu en attente de réponses aux demandes de subventions. Les appels d'offres sont reportés au premier trimestre 2023.

Le lieutenant Portejoie quitte la brigade de Morestel.

Madame Rachel BLANC remplacera Madame Vanessa MORENO au secrétariat à compter de juillet 2022.